

## Communication après décision de la CIM ce 29 avril 2020 :

Dans la phase progressive de déconfinement, le dépistage des patients atteints de COVID-19 doit être coordonné avec la mise en place de la stratégie de 'tracing' et, donc, en lien avec les call centers organisés par les communautés et régions ainsi qu'avec la plate-forme centrale de collecte des informations épidémiologiques.

Pour les personnes qui ne sont pas prises en charge dans le cadre d'une collectivité (hôpital, maison de repos, structure d'accueil pour personnes handicapées, prison, ...), le prélèvement des échantillons sera organisé au sein de la première ligne de soins à l'initiative des cercles de médecins généralistes.

Tout médecin individuel peut, s'il dispose du matériel pour réaliser les prélèvements ainsi que du matériel de protection nécessaire à sa réalisation, réaliser lui-même le test de ses patients. Il travaillera alors en collaboration étroite avec le laboratoire avec lequel il gère habituellement ses demandes d'analyse et se fournira auprès de ce même laboratoire.

Il pourra également, s'il le souhaite, référer ses patients vers un centre de tri mis en place à l'initiative d'un cercle de médecine générale et qui aura développé une 'fonction de testing' et se sera organisé à cet effet.

Le centre de tri qui veut offrir une 'fonction de testing' devra être en mesure d'y accueillir les patients référés par les médecins généralistes, mais également ceux qui auraient été référés dans le cadre du système de 'tracing'. Par défaut, il sera fourni en matériel de protection et en dispositifs de prélèvement par la Plate-forme fédérale. Cette Plate-forme organisera alors aussi la collecte des échantillons prélevés et leur envoi vers des laboratoires d'analyse. Les résultats de ces tests seront mis à disposition du médecin traitant du patient par le système central de gestion des données.

Le centre de tri peut toutefois aussi choisir de travailler avec d'autres laboratoires (hospitaliers ou privés) qui se chargeront alors de lui fournir le matériel nécessaire, organiseront la récolte des échantillons et de leur acheminement vers les laboratoires et assureront l'enregistrement des résultats sur la plate-forme centrale de collecte des informations épidémiologique.

Tant les médecins généralistes que les centres de tri qui réalisent le prélèvement d'échantillons devront être connectés à la plate-forme centrale de collecte d'informations de façon à ce que les patients testés positivement soient pris en compte dans le système de 'tracing' et renseignés dans la base de données placée sous la responsabilité de Sciensano. Ceci suppose que leur système informatique permette la connexion avec les applications développées à cet effet.

Les call-centers des communautés et régions qui interviennent dans le processus de tracing doivent à tout moment savoir quels sont les centres de tri qui offrent la 'fonction de testing', où ils sont localisés, quelles sont leurs heures d'ouverture et quelles sont les communes (identifiées par leur code postal) qu'ils desservent. Ceci doit leur permettre d'orienter les personnes qui doivent être testées. Un même centre de tri peut, afin d'être plus accessible à la population, proposer d'offrir la 'fonction de testing' en plusieurs endroits ou sous différentes formes (drive-in, équipe mobile, ...). Les données relatives à leur localisation, leurs heures d'ouverture et les communes desservies doivent dans ce cas être communiquées par 'lieu de testing'.

Les différents lieux dans lesquels des prélèvements peuvent être réalisés doivent être accessibles tous les jours de la semaine (aux heures convenues), étant entendu qu'un relais peut être prévu au niveau d'un poste de garde de médecine générale pour les prestations de week-end.

Toutes ces informations seront également mises à la disposition des médecins généralistes afin qu'ils puissent au mieux orienter les patients qu'ils réfèrent vers un centre de tri.

La Plate-forme fédérale qui intervient dans la stratégie de testing doit, quant à elle, connaître tous les centres de tri qui veulent bénéficier de son soutien pour la mise à disposition du matériel (de test et de protection), le transport des échantillons et l'envoi vers les laboratoires. Cette information est essentielle, dès le départ, pour organiser la livraison du matériel. Un point unique de livraison sera désigné par centre de tri, même s'il organise sa fonction de testing en plusieurs endroits.

Si le centre de tri choisit de travailler en collaboration avec un laboratoire hospitalier ou privé, la Plate-forme fédérale en sera informée. Ceci doit permettre à la Plate-forme fédérale d'éventuellement intervenir dans les situations où le laboratoire ne serait plus en mesure de répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées.

Les modalités de financement des centres de tri par l'INAMI restent d'application pour la 'fonction de testing'. Pour rappel, ce financement couvre les frais de coordination, les prestations médicales et infirmières, ainsi que les frais administratifs qui y sont liés. Pour plus de détails :

<https://www.inami.fgov.be/fr/covid19/Pages/retribution-soutenir-postes-triage.aspx>

Les modalités de collecte d'informations destinées à assurer ce financement et à évaluer l'activité réalisée dans le cadre des 'fonctions de testing' feront l'objet d'une concertation entre toutes les entités concernées en vue d'éviter des enregistrements parallèles ou redondants.

**Concrètement, la semaine du 4 au 10 mai sera une période de 'rodage' pour l'ensemble du système. Il est demandé aux centres de tri qui sont prêts pour activer une 'fonction de testing' dès le 4 mai, de communiquer à l'autorité communautaire ou régionale dont ils dépendent, pour le 30 avril (16h au plus tard) :**

- le ou les lieux où ils offriront, à partir du 4 mai, une 'fonction de testing' ainsi que les heures d'accès à cette fonction (au moins une fois par jour, avec relais éventuel vers un poste de garde pendant le week-end)
- les communes couvertes par ces lieux de 'testing', en les identifiant par leur code postal<sup>1</sup>
- leur choix de bénéficier ou non du soutien de la Plate-forme fédérale pour la fourniture du matériel et l'acheminement des échantillons vers les labos, en précisant le ou les laboratoire(s) avec le(s)quel(s) ils travailleront s'ils ne retiennent pas l'option de collaborer avec la Plate-forme fédérale
- si déjà disponible, l'identification de la personne qui détient le certificat eHealth qui sera utilisé pour se connecter à la base de données centrale du système de 'tracing'.

Les centres de tri concerné ayant choisi de travailler avec la Plate-forme fédérale seront livrés dans le courant du week-end des 2 et 3 mai.

**A partir du 11 mai, le système devra être entièrement déployé. Cela suppose que l'ensemble des communes du territoire seront couvertes par une 'fonction de testing'. Les centres de tri qui entendent déployer une ou des 'fonction(s) de testing' dans le courant de la semaine du 4 mai devront communiquer, pour le 6 mai au plus tard, à l'autorité communautaire ou régionale dont ils dépendent, les mêmes informations que celles listées ci-dessus. Les autorités communautaires ou régionales veilleront à ce que tout leur territoire soit couvert.**

Si, après le 11 mai 2020 (et en fonction d'un besoin plus ou moins accru de prélèvements), un centre de tri souhaite supprimer ou ajouter un lieu de testing, il devra veiller à ce que l'ensemble des communes qu'il couvre restent desservies et que l'information soit transmise au moins une semaine à l'avance aux autorités responsables afin que cette information soit communiquée tant aux call centers des entités fédérées qu'à la Plate-forme fédérale.

---

<sup>1</sup> Pendant cette période de 'rodage', les citoyens relevant d'une zone géographique non couverte seront référés par les call-centers vers leur (un) médecin généraliste